



Le 10 mars 2014

[TRADUCTION]

Par courriel : [stephen.harper@parl.gc.ca](mailto:stephen.harper@parl.gc.ca); [john.baird@international.gc.ca](mailto:john.baird@international.gc.ca); [mcu@justice.gc.ca](mailto:mcu@justice.gc.ca);  
[rona.ambrose@parl.gc.ca](mailto:rona.ambrose@parl.gc.ca); [min.glover@pch.gc.ca](mailto:min.glover@pch.gc.ca)

Le très honorable Stephen Harper, C.P., député  
Premier ministre  
Édifice Langevin  
80, rue Wellington  
Ottawa (Ontario) K1A 0A2

L'honorable Peter MacKay, C.P., c.r., député  
Ministre de la Justice et procureur général du Canada  
284, rue Wellington  
Ottawa (Ontario) K1A 0H8

L'honorable Rona Ambrose, C.P., députée  
Ministre de la Santé  
Édifice Brooke Claxton  
Tunney's Pasture  
Localisateur d'adresse : 0906C  
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

L'honorable John Baird, C.P., député  
Ministre des Affaires étrangères  
125, promenade Sussex  
Ottawa (Ontario) K1A 0G2

L'honorable Shelly Glover, C.P., députée  
Ministre du Patrimoine canadien  
15, rue Eddy  
Gatineau (Québec) K1A 0M5

**Objet : La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant**

Monsieur le Premier ministre,  
Mesdames les ministres,  
Messieurs les ministres,

Je vous écris au nom de l'Association du Barreau canadien (ABC) afin d'inciter le gouvernement du Canada à élaborer un plan d'action détaillé pour la mise en œuvre efficace de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CNUDE). Les observations finales du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies (le Comité des Nations Unies) constituent une feuille de route qui pourrait entraîner de profonds changements pour les enfants canadiens. Nous vous exhortons à vous y référer dans l'élaboration du plan d'action détaillé du gouvernement.

L'ABC est une association nationale regroupant plus de 37 500 juristes, étudiants en droit, notaires du Québec, et professeurs de droit. Nos principaux objectifs visent l'amélioration du droit et de l'administration de la justice, la promotion de la primauté du droit, le respect du public envers le droit ainsi que le système juridique.

En octobre 2012, le gouvernement canadien a reçu les observations finales du Comité des Nations Unies portant sur le troisième et le quatrième rapports du Canada sur la CNUDE. Nous étions heureux

de voir que les représentants du gouvernement ont réaffirmé, au cours du processus d'examen, le ferme engagement du Canada à respecter toutes ses obligations découlant de la CNUDE. Cet engagement procède du rôle clé de promoteur joué par le Canada et du fait qu'il a été l'un des premiers États qui ont signé la CNUDE (ratifiée en 1991), l'un des traités des Nations Unies presque universellement ratifiés. L'engagement du Canada à respecter ses engagements découlant de la CNUDE comprend la reconnaissance d'une obligation spéciale à l'égard des populations des Premières Nations et de leurs enfants.

Les observations finales du Comité des Nations Unies faisaient suite à un examen approfondi des rapports du gouvernement et des preuves présentées par d'autres experts, y compris des organismes canadiens qui interviennent auprès des enfants partout au pays. Ces observations renferment de sérieuses critiques à l'égard du Canada pour ne pas avoir mis intégralement en œuvre la Convention et formulent des recommandations détaillées et globales sur les points qui ont besoin d'être sérieusement améliorés. Plus précisément, le Comité des Nations Unies a exprimé ses préoccupations au Canada en ce qui concerne l'absence, sur le plan national, de mesures législatives de mise en œuvre de la CNUDE, et a fait ressortir le besoin d'un Commissaire national aux enfants<sup>1</sup>. Il s'est exprimé sur le besoin d'un meilleur système de collecte de données de suivi du bien-être de l'enfant. Il a également exprimé de grandes préoccupations sur le fait que l'article 43 du *Code criminel* approuve les châtiments corporels pour les enfants. Ce qui est peut-être plus important encore, le Comité des Nations Unies exhorte le Canada à prendre les mesures visant à réduire la surreprésentation des enfants autochtones et des enfants afro-canadiens placés dans des centres d'accueil<sup>2</sup>. Même si certaines de ces recommandations touchent des questions qui sont du ressort des provinces, le gouvernement fédéral demeure tenu, d'une part, de faire preuve de leadership dans les domaines où il peut influencer le changement, et de travailler de concert avec les provinces et les territoires d'autre part.

Le gouvernement du Canada a eu plus d'un an pour examiner les recommandations du Comité des Nations Unies. À sa réunion d'août 2013, le Conseil de direction de l'ABC a adopté une résolution demandant au gouvernement de suivre la feuille de route établie par ces recommandations.

L'ABC, et particulièrement son Comité sur le droit des enfants, serait heureuse d'avoir une occasion, dès que possible, de discuter de la manière dont nous pouvons contribuer pour atteindre ces objectifs.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Premier ministre, Mesdames les ministres, Messieurs les ministres l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*(original signé par Fred Headon)*

Fred Headon

---

<sup>1</sup> CRC/C/15/Add.215, paragraphe 14, 2003

<sup>2</sup> Le texte intégral des observations finales peut être consulté en ligne à : [www.unicef.ca/sites/default/files/imce\\_uploads/TAKE%20ACTION/ADVOCATE/DOCS/uncrc\\_observations\\_finales\\_canada\\_dec\\_2012.pdf](http://www.unicef.ca/sites/default/files/imce_uploads/TAKE%20ACTION/ADVOCATE/DOCS/uncrc_observations_finales_canada_dec_2012.pdf)